

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Adoption du projet de loi n°11 : Le comité interrégional des chambres de commerce de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean salue une décision essentielle pour les régions forestières

La Tuque, le 11 juin 2026 — Le comité interrégional des chambres de commerce de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean accueillent très favorablement l'adoption du projet de loi n°11 avant la fin des travaux parlementaires, une décision déterminante pour l'industrie forestière et l'économie de nombreuses régions du Québec.

Cette adoption permettra notamment d'éviter l'application de la redevance forestière prévue en juin, une mesure qui aurait exercé une pression supplémentaire sur des entreprises déjà fragilisées par un contexte économique difficile et une concurrence nord-américaine accrue. Elle ouvre également la voie à la mise en place d'initiatives structurantes sur le terrain, dont des projets pilotes de gestion participative en foresterie, à l'image de celui envisagé dans la région de la Haute-Mauricie. Ce type d'initiative constitue une avenue concrète pour moderniser les pratiques forestières et pourrait être déployé dans d'autres régions du Québec confrontées à des réalités similaires.

« Il s'agit d'un geste concret qui répond à l'urgence exprimée sur le terrain. Nos entreprises avaient besoin d'un signal clair, et le gouvernement a su intervenir au bon moment », souligne Daisy D. Bouchard, directrice générale de la chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini.

Les chambres tiennent également à saluer l'ouverture du gouvernement et sa capacité à être à l'écoute des préoccupations exprimées par les acteurs économiques régionaux. Le travail de concertation mené par le regroupement interrégional des chambres, en collaboration avec plusieurs partenaires, a permis de porter une voix cohérente, structurée et représentative des réalités du terrain.

« Nous sommes particulièrement satisfaits de constater que les démarches concertées des régions ont été entendues. Cette reconnaissance renforce l'importance de travailler ensemble pour faire avancer des solutions concrètes », ajoute Carolane Côté, directrice générale de la chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice.

Les chambres rappellent toutefois que des enjeux importants demeurent pour assurer la stabilité et la compétitivité à long terme de l'industrie forestière. Elles réitèrent leur volonté de poursuivre le travail avec les partenaires et les instances gouvernementales afin de contribuer à l'identification de solutions durables.

À propos

Le Comité interrégional sur l'avenir de la forêt regroupe les 11 chambres de commerce des territoires de la Mauricie et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il a pour mission de proposer des solutions concrètes, durables et structurantes afin de répondre aux enjeux forestiers et de soutenir la vitalité économique des régions.

Renseignements :

Carolane Côté, directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice

carolane.cote@ccihsm.ca

819-523-1593

Daisy D. Bouchard, directrice générale

Chambre de commerce et d'industrie de Dolbeau-Mistassini

direction@ccidm.ca

418-276-6638